**EXTRAIT du REGISTRE**



**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de B E U I L**

 **Alpes-Maritimes**

Le vendredi seize décembre deux mille vingt-deux, à 14 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

 Date de convocation 12.12.2022

**Etaient présents :** M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint au Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal.

Représentés : M. Alexandre GEFFROY est représenté par M. Nicolas DONADEY, aux termes d’une procuration en date à Beuil du 16 décembre 2022, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d’une procuration sous seing privé en date à Beuil du 13 décembre 2022, Monsieur François SCHULLER est représenté par M. Noël MAGALON aux termes d’une procuration en date à BEUIL du 13 décembre 2022, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE aux termes d’une procuration en date à Beuil du 16 décembre 2022.

**N°09.2022**

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

**DELIBERATION N° 2 : TRAVAUX BOULEVARD MARCEL POURCHIER – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE : DESIGNATION DES ELUS REFERENTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire expose au Conseil Municipal :

A la suite de la délibération n°02 du 9 décembre 2022 concernant les travaux à réaliser sur le boulevard Marcel Pourchier, et dans le but de coordonner les travaux et représenter la commune auprès des différents intervenants, publics et/ou privés dans le cadre de cette opération, il apparaît nécessaire de désigner des élus référents qui seront chargés d’être les interlocuteurs privilégiés tout au long de cette opération et qui seront en mesure de présenter les projets et le suivi des travaux auprès des résidents et des commerçants de la commune.

Aussi, Monsieur Nicolas DONADEY propose au Conseil Municipal de désigner comme référents :

Monsieur Noël MAGALON, quatrième adjoint au Maire,

En qualité de titulaire

Et

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire,

En qualité de suppléant

Dans le cadre de l’opération de travaux à réaliser boulevard Marcel Pourchier.

Le Conseil Municipal, ouïe l’exposé de Monsieur DONADEY et après en avoir délibéré :

Désigne comme référents :

Monsieur Noël MAGALON, quatrième adjoint au Maire,

En qualité de titulaire

Et

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire,

En qualité de suppléant

Dans le cadre de l’opération de travaux à réaliser boulevard Marcel Pourchier.

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

**Délibération adoptée à la majorité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,

Le premier adjoint

**Délibération télétransmise**

**à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**